



Commune de Villelongue-de-la-Salanque

Présentation du Budget 2017

Préambule



L'article L2313 du CGCT prévoit qu'**à partir de 2017, une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, doit être jointe au Budget Primitif** afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond donc à cette nouvelle obligation communale. Ce document constitue un élément important dans le cadre de la vie de la commune, **puisqu'il vient préciser et décliner les orientations budgétaires pour l'exercice à venir.**

Ce BP 2017 revêt un caractère particulier : il marque en effet la moitié du mandat pour notre Conseil Municipal élu au printemps 2014. Il s'inscrit de plus dans un contexte d'échéances politiques majeures pour notre pays, qui feront entrer l'économie et la société française dans un nouveau cycle.

Au plan plus local, notre commune continue d'inscrire son action dans un contexte d'affirmation du **rôle de la Communauté Urbaine** « Perpignan Méditerranée Métropole » créé le 1^{er} janvier 2016.

En effet, c'est en déclinant son projet de territoire, en travaillant sur la mutualisation et la répartition des compétences, en énonçant des orientations fortes en matière de politique publique et d'aménagement du territoire, que PMMCU pourra faire entendre sa voix de manière « plus forte » et **défendre les intérêts communautaires au sein de la nouvelle organisation régionale « Occitanie ».**

Forte de ce partenariat avec l'intercommunalité, la commune de Villelongue continue donc d'œuvrer au quotidien pour assurer à chaque Villelonguet des **services publics performants dans un cadre de vie de qualité.** Notre **développement urbain** à venir, même s'il sera source de recettes fiscales complémentaires, nous imposera d'être toujours plus efficaces dans un contexte financier national qui demeure tendu.

En effet, à l'image des trois dernières années, la ville se doit de contribuer au redressement des déficits publics. Pour 2017, notre budget subira donc une nouvelle **réduction de la DGF**, dans une moindre proportion toutefois de celle annoncée initialement.

Dans ce contexte, et dans la continuité des budgets précédents, sur lesquels nous avons financé sur fonds propres de lourds investissements, et en particulier la réhabilitation de l'Hôtel de Ville (662 731,57 €), **ce sont la réalisation d'économies sur les dépenses, l'optimisation des ressources et la recherche constante de nouveaux financements qui ont guidé notre prévision budgétaire.**

La commune de Villelongue continue ainsi d'inscrire son action dans le respect de sa stratégie financière, responsable et protectrice des Villelonguets, notamment en

faisant, *pour une septième année consécutive, le choix de la stabilité des taux d'imposition communaux.*

Ce budget 2017 démontre à nouveau que nous disposons *d'une gestion saine et responsable*, laquelle nécessite, bien sûr, une vigilance constante.

Notre ambition est d'accompagner tous ceux qui, chaque jour, apportent leur dynamisme à notre commune : chaque citoyen auquel nous devons apporter les services les plus adéquats, mais aussi le tissu associatif, les commerçants et les entreprises de notre territoire.

Nous nous engageons à poursuivre dans cette direction afin de continuer à assurer, pour notre ville, et pour chacun, le quotidien le plus agréable possible.

I - Le cadre Général du Budget

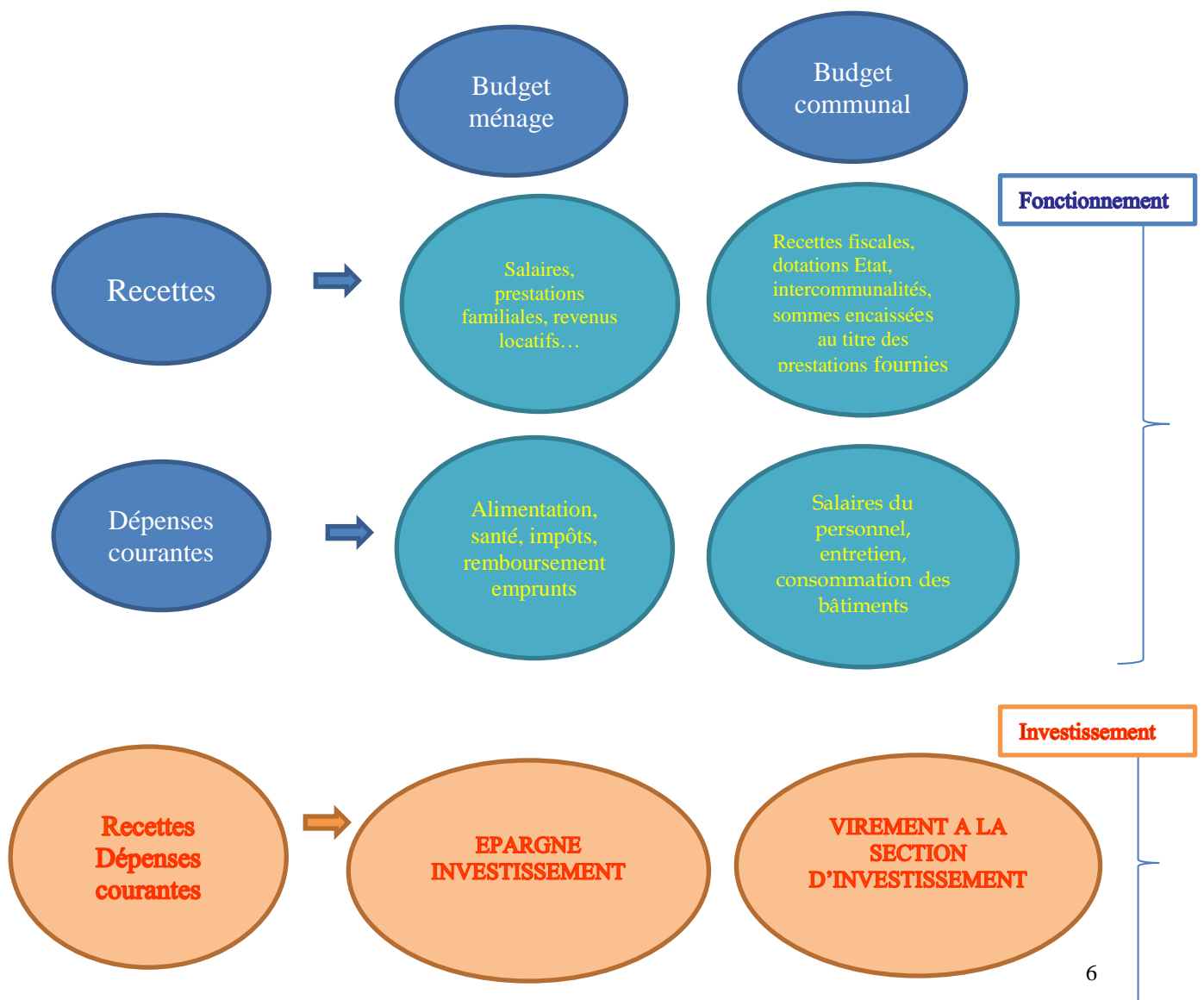


Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les grands principes budgétaires :

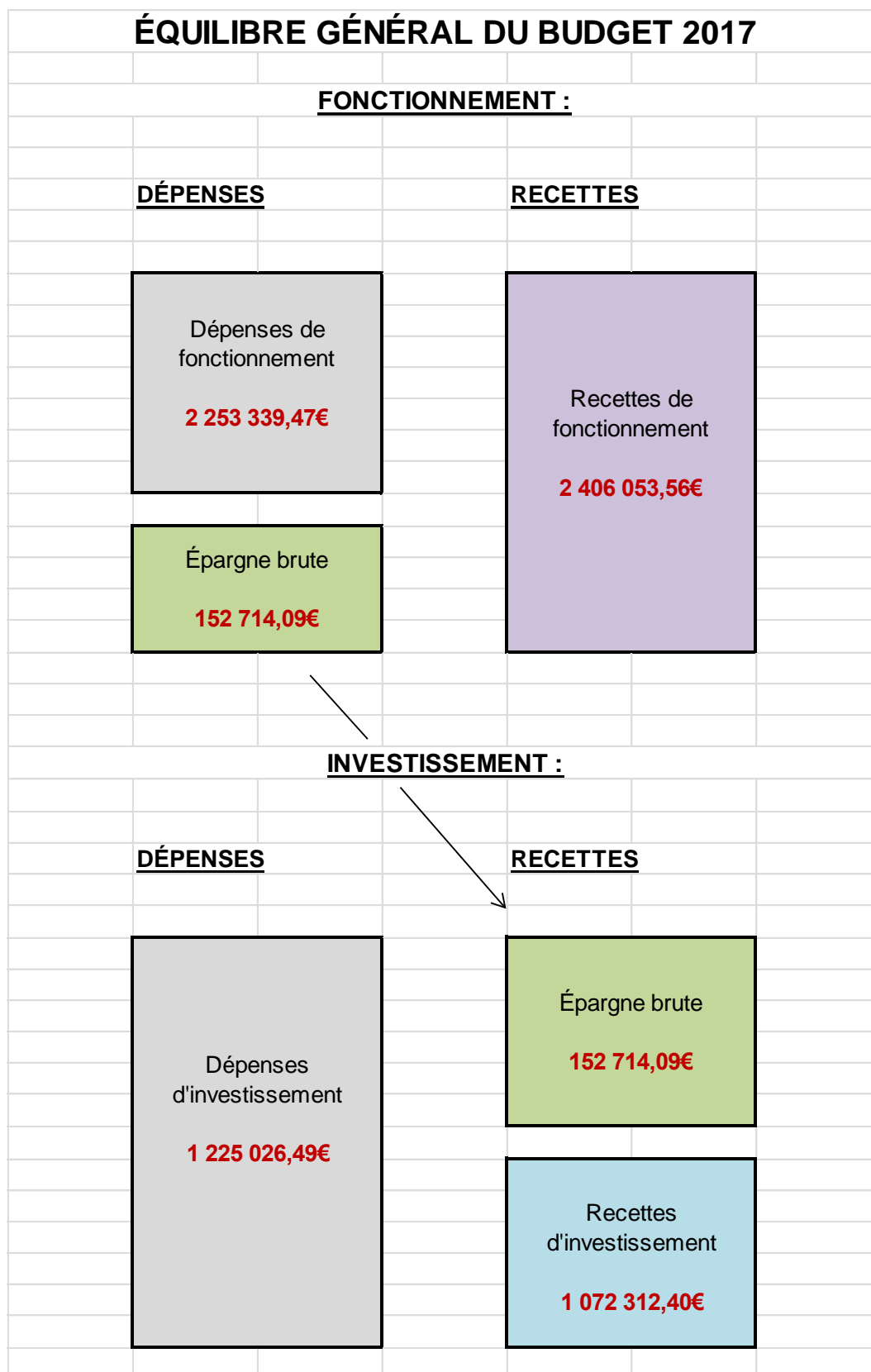
- L'**annualité** (un budget par année civile)
- L'**universalité** (l'ensemble des recettes finance l'ensemble des dépenses - sauf dérogation)
- L'**unité** (toutes les recettes et toutes les dépenses figurent dans un document unique)
- L'**équilibre** (toutes les recettes et toutes les dépenses doivent s'équilibrer exactement et être évaluées de façon sincère)
- L'**antériorité** (vote du budget avant le 1er janvier, mais un délai est laissé jusqu'au 15 avril)

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune. Il s'agit d'un côté, la gestion des affaires courantes (fonctionnement), incluant notamment les charges de personnel et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget communal se structure un peu comme le budget d'un ménage :



Le budget principal de la ville s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :



Notre budget 2017 a été établi avec la volonté :

- de **maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services** rendus aux habitants ;
- de **mobiliser des subventions** à chaque fois que cela est possible.
- de **dynamiser la politique d'investissement** pour pérenniser nos bâtiments communaux et améliorer sans cesse notre cadre de vie.

II - La section de Fonctionnement

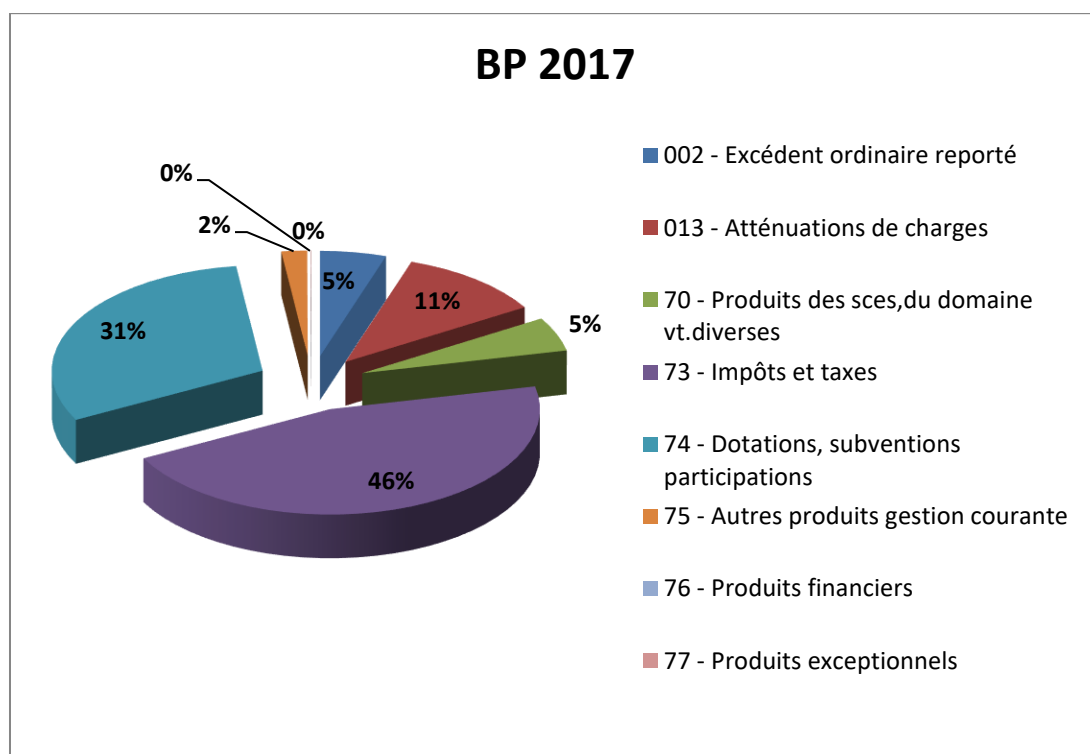


Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1 - Les recettes de fonctionnement

Nature de la recette	REALISE 2016	BP 2017
002 - Excédent ordinaire reporté	0,00 €	122 019,53 €
013 - Atténuations de charges	315 156,96 €	270 869,03 €
70 - Produits des sces,du domaine vt.diverses	129 095,69 €	125 450,00 €
73 - Impôts et taxes	1 097 010,93 €	1 100 432,00 €
74 - Dotations, subventions participations	745 352,81 €	738 923,00 €
75 - Autres produits gestion courante	53 391,72 €	47 330,00 €
76 - Produits financiers	27,54 €	30,00 €
77 - Produits exceptionnels	14 450,91 €	1 000,00 €
TOTAL	2 354 486,56 €	2 406 053,56 €



Produits des services, du domaine (Chapitre 70)

Chapitre 70

	Réalisé 2016	Prévisionnel 2017	Variation
Produits des services, du domaine et ventes diverses	129 095,69 €	125 450,00 €	-2,91%

Ce poste s'élève à 125 450,00 € contre 129 095,69 € au BP 2016 : baisse de 2,91 € %.

Il s'agit ici des **produits issus des services rendus aux usagers : recettes de nos régies municipales** (concessions du cimetière, redevances d'occupation du domaine public, régies : médiathèque, recettes du Point Jeunes, régies garderie, cantine, photocopies).

Suite au transfert de la compétence voirie à la Communauté Urbaine, les Redevances d'Occupation du Domaine Public (Sydeel, gaz, orange) qui étaient jusqu'en 2016 encaissées par la commune, seront directement perçues par PMMCU.

Montants 2016 : 4 253,31 €

RODP GAZ ⌘ 1 907,31 €

RODP SYDEEL ⌘ 511,00 €

RODP ORANGE ⌘ 1 835,00 €

Au-delà de ce transfert, une stabilité de ce chapitre est à souligner. La municipalité a en effet fait le choix **pour une nouvelle année consécutive de ne pas augmenter ses tarifs de prestations (cimetière, cantine, garderie) afin de ne pas alourdir les charges des ménages Villelonguets.**

Impôt et taxes (Chapitre 73)

Chapitre 73

	Réalisé 2016	Prévisionnel 2017	Variation
Impôts et Taxes	1 097 010,93€	1 100 432,00 €	+0,31%

Ce chapitre s'élève à 1 100 432 € et est en augmentation de 0,31 % par rapport à 2016.

Il se compose :

- *Des contributions directes* (taxe d'habitation/foncier bâti et non bâti).

Ces recettes fiscales constituent le principal poste de recettes de fonctionnement.

Grâce à une gestion saine de la collectivité, il sera proposé au Conseil Municipal de **maintenir les taux de fiscalité locale à un niveau constant** pour 2017 *afin de ne pas alourdir la facture fiscale de nos administrés.*

	2016	2017
Taux taxe d'habitation	12,87	12,87
Taux taxe foncière sur les propriétés bâties	19,28	19,28
Taux taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,52	37,52

⚠ *Malgré la stabilité des taux communaux, les contribuables verront malgré tout leur contribution augmenter du fait de la revalorisation des bases par l'Etat (+ 0,4% pour 2017)*

- *De la dotation de solidarité communautaire*

Cette dotation est **versée par la Communauté Urbaine pour assurer une péréquation entre les communes membres** en prenant en compte la composition démographique et le potentiel fiscal de chaque commune. La Communauté Urbaine n'ayant pas arrêté les montants 2017, il est proposé de l'estimer à niveau constant, soit : 13 832 €.

- *Des autres taxes*

Taxe électricité estimée à 71 000 € pour 2017.

Dotations, subventions et participation (Chapitre 74)

Chapitre 74

	Réalisé 2016	Prévisionnel 2017	Variation
Dotations, Subventions et participations	745 352,81 €	738 923,00 €	-0,87%

Ce chapitre regroupe notamment les **dotations versées par l'Etat** aux collectivités locales. Parmi ces dotations, il faut citer la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et la DNP (Dotation Nationale de Péréquation).

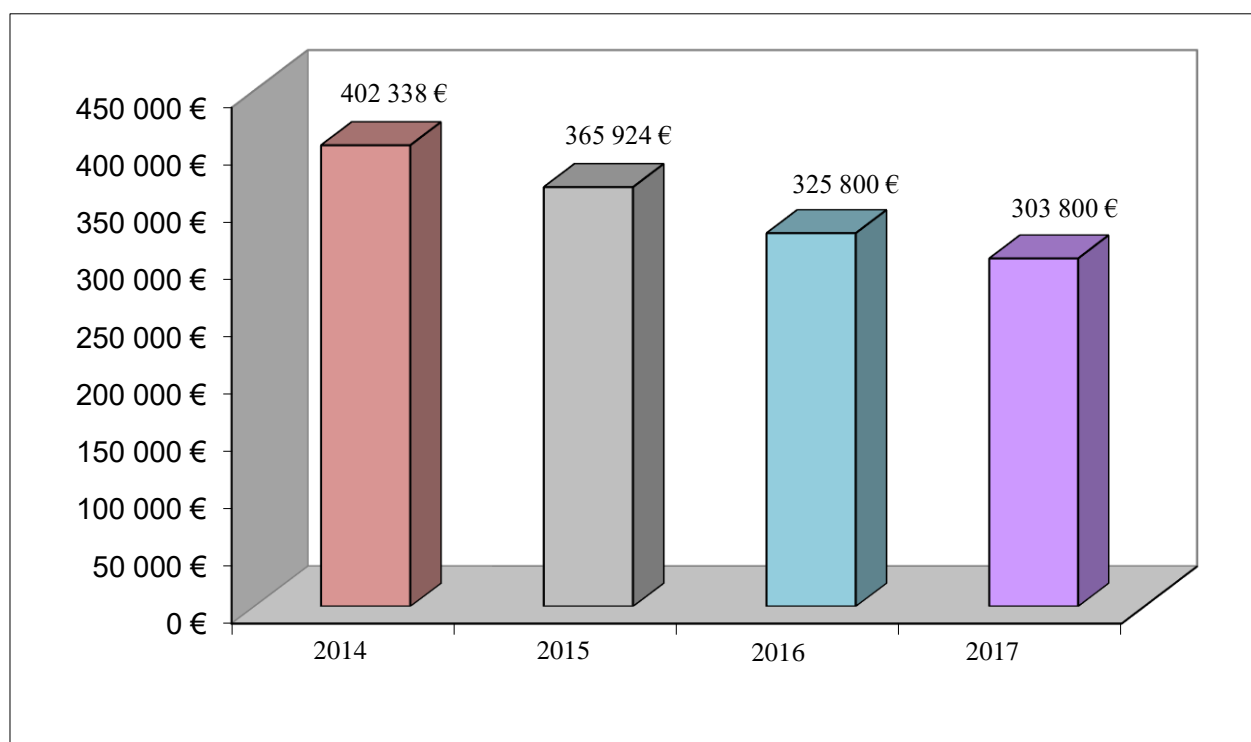
- *La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)*

En 2017, la réduction des concours financiers de l'Etat se poursuit. Il en résulte, pour la commune, une **nouvelle baisse de la DGF** de - 6,75%. (325 800 € en 2016 et 303 800,00 € en 2017).

Malgré la diminution de l'effort demandé aux collectivités pour cette année, l'évolution de la DF depuis 2014 s'établit comme suit :

EVOLUTION DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2014-2017

ANNÉES	2014	2015	2016	2017
Montant	402 338,16 €	365 924,00 €	325 800,00 €	303 800,00 €
Montant de l'évolution	-10 380,32 €	-36 414,00 €	-21 000,00 €	-22 000,00 €
% D'évolution	-2,58%	-9,05%	-10,97%	-6,75%



Soit une baisse totale de 29,35 % sur l'ensemble de la période.

- **La Dotation Nationale de Péréquation**
 Cette dotation, pour 2017, sera de 262 852 €, en légère augmentation par rapport à l'exercice 2016. (259 885,50 €)
- **La Dotation de Solidarité Rurale**
 Pour 2017 cette dotation sera de 92 368 €, en stabilité par rapport à 2016.
- **Les compensations de l'Etat au titre des impôts directs locaux**
 Ces compensations sont estimées à 77 793 € en progression de 16,08 % par rapport à 2016.

Allocations compensatrices

Dotation compensatrice au titre de la TH	69 296 €
Dotation compensatrice au titre de la TF	8 392 €
Dotation compensatrice au titre de la CFE	105 €

Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Chapitre 75

	Réalisé 2016	Prévisionnel 2017	Variation
Autres Produits de gestion courante	53 391,72 €	47 330,00 €	-12,81%

Ce chapitre reprend l'ensemble des recettes perçues au titre des **propriétés communales mises en location. Il permet également l'encaissement de produits de gestion courante.**

Pour 2017, il est en diminution de 12,81 % par rapport à l'exercice 2016..

Cette diminution est liée à une perte de recette engendrée par la dénonciation du bail professionnel du Dr LAMBERT en septembre 2016. (loyer mensuel de 596,31 €).

Cette perte sera compensée par une recette supplémentaire suite à la mise à la location de l'appartement situé au-dessus du bureau de Poste : loyer mensuel 500 € (entrée dans les lieux le 17/03/2017).

Produits exceptionnels (Chapitre 77)

Chapitre 77

	Réalisé 2016	Prévisionnel 2017	Variation
Produits exceptionnels	14 450,91€	1 000,00 €	/

Par essence, il est difficile de comparer les recettes de ce chapitre qui regroupe les produits exceptionnels.

En 2016, 14 450,91 € ont été perçus sur cette ligne budgétaire :

- **remboursements de sinistres** par nos assureurs (9 231,07 €)
- remboursement de travaux effectués pour le compte de tiers (**débroussaillage** « URGELL » 1848 € x 2 soit 3 696,00 €)
- remboursement d'une astreinte dans une procédure de **contentieux urbanisme** (« HANNOTTE » 147,74 € x 2 soit 295,48 €).

Aucune déclaration de sinistre n'est en cours pour 2017 mais il est proposé au Conseil d'envisager 1 000 € de perception de recettes sur ce poste.

Produits de gestion courante (Chapitre 013)

Produits de gestion courante	Réalisé 2016	Prévisionnel 2017	Variation
	315 156,96 €	270 869,03 €	-16,35%

Ce poste comprend les **remboursements de frais de personnel**, CUI/CAE (248 735,77€ pour 2016) et le **fonds d'amorçage des rythmes scolaires** (9 510 € pour 2016).

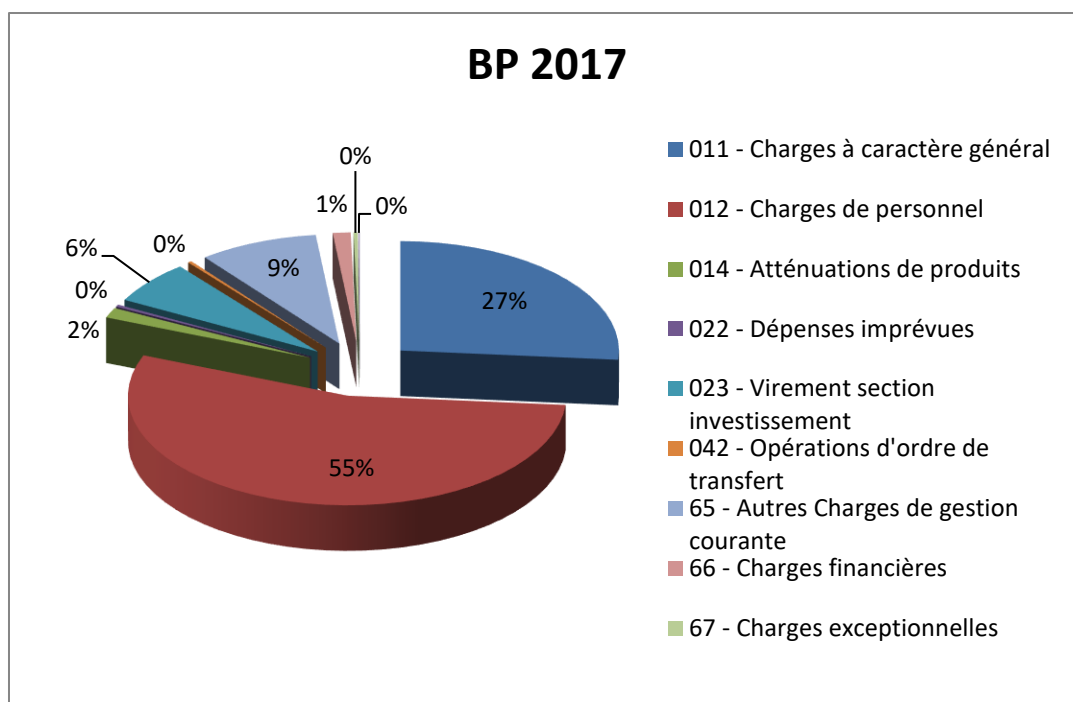
Les recettes perçues sur ce poste en 2016 ont été exceptionnelles suite à des remboursements importants de notre assurance statutaire CNP dans le cadre des arrêts maladie ou accidents de travail. (total perçu 55 426,84 €).

Il est proposé d'estimer la recette 2017 en faisant une moyenne des recettes perçues pendant les 3 dernières années sur ce chapitre, soit 270 869,03 €.

2014	218 045,00 €
2015	279 405,13 €
2016	315 156,96 €

2 - Les dépenses de fonctionnement

Nature de la dépense	REALISE 2016	BP 2017
011 - Charges à caractère général	601 142,95 €	634 020,00 €
012 - Charges de personnel	1 259 378,90 €	1 315 146,16 €
014 - Atténuations de produits	27 391,00 €	35 968,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	8 000,00 €
023 - Virement section investissement	0,00 €	152 714,09 €
042 - Opérations d'ordre de transfert	6 880,54 €	6 880,54 €
65 - Autres Charges de gestion courante	213 032,65 €	211 892,28 €
66 - Charges financières	34 136,86 €	31 632,49 €
67 - Charges exceptionnelles	14 814,00 €	7 300,00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €	2 500,00 €
TOTAL	2 156 776,90 €	2 406 053,56 €



⚠ Les charges de personnel reprises ci-dessus tiennent compte de l'ensemble des dépenses (rémunération + charges sociales). Pour avoir une vision réaliste de notre masse salariale, il faut toutefois déduire les recettes issues des remboursements des contrats aidés, ainsi que celles de notre assureur statutaire CNP concernant les arrêts maladie et accidents de travail.

Les dépenses de personnel peuvent donc être ramenées à
 $1\,315\,146,16 \text{ €} - 270\,269,03 \text{ €} = 1\,044\,877,13 \text{ €}$

SOIT une masse salariale nette de 43,42 %.

Les charges à caractère général (Chapitre 011)

Chapitre 011

Charges à caractère général	Réalisé 2016	Prévisionnel 2017	Variation
	601 142,95 €	634 020,00 €	+5,19%

Ce chapitre regroupe les **dépenses courantes de la commune** : dépenses de consommables, l'énergie, les fluides, la location, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires, les frais de télécommunication, et l'ensemble des prestations de services.

Dans le contexte économique actuel, qui impose toujours plus de rigueur, **la maîtrise des dépenses de ce chapitre est essentielle et demeure une préoccupation quotidienne des élus et des agents communaux.**

Un travail de rationalisation des dépenses sera donc réalisé en 2017 avec le lancement d'un marché global pour les produits d'entretien ainsi que pour les fournitures de bureau.

De plus, la **maîtrise des consommations énergétiques** est également une de nos préoccupations avec le passage progressif de nos bâtiments en luminaires à LED. Une étude sera également réalisée sur les **dépenses liées à la téléphonie** afin d'aboutir à une rationalisation.

La reconduction de notre marché d'assurance nous a permis également une économie pour 2017.

Enfin, il est nécessaire de préciser que, **malgré un effectif restreint, notre responsable des services techniques œuvre au quotidien pour assurer l'entretien et la pérennisation de nos bâtiments communaux avec un souci permanent d'économie et d'efficacité.**

Les charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012)

Chapitre 012

	Réalisé 2016	Prévisionnel 2017	Variation
Charges de personnel et frais assimilés	1 259 378,90€	1 315 146,16€	+4,24%

Les frais de personnel inscrits au BP 2017 s'élèvent à 1 315 146,16 € soit une **augmentation de 4,24 %** par rapport au BP 2016.

Cette hausse de 55 767,26 € s'explique comme suit :

- Le BP 2017 intègre les effets de la hausse du point d'indice de 0,6 % en juillet 2016 qui aura un effet en année pleine en 2017 ainsi que la nouvelle hausse de 0,6 % de février 2017. (Impact budgétaire annuel d'environ 30 000 €)
- La mise en œuvre des mesures relatives au parcours professionnels (PPCR) qui prévoit des modifications dans le déroulement de carrière des agents de la fonction publique territoriale, et notamment une modification des échelles indiciaires de rémunération des fonctionnaires. (impact budgétaire d'environ 20 000€)
- La réorganisation de nos services municipaux avec le renforcement nécessaire des services comptabilité et enfance jeunesse.

Atténuation du produit (chapitre 014)

Chapitre 014

	Réalisé 2016	Prévisionnel 2017	Variation
Atténuation du Produit	27 391,00 €	35 968,00 €	+23,85%

Il s'agira sur ce chapitre de **verser à la Communauté Urbaine un remboursement sur attribution de compensation** de 35 968 €. En effet, dans le cadre du transfert de la compétence voirie à la communauté urbaine et des plans pluriannuels d'investissement validés, la retenue sur notre AC ne couvrait pas l'intégralité des charges.

Il est donc nécessaire de reverser pour l'année 2017, 35 968 € pour couvrir le différentiel.

Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Chapitre 65

	Réalisé 2016	Prévisionnel 2017	Variation
Charges de gestion courante	213 032,65 €	211 892,28 €	-0,54%

Une baisse sur ce chapitre est liée notamment à la **reprise de la compétence incendie par la communauté urbaine**. La subvention au SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) d'environ 58 000 € n'est donc plus versée par la commune.

Il est nécessaire de préciser également, que, **dans le cadre de son soutien actif au monde associatif, la commune a décidé de reconduire intégralement l'enveloppe de subventions destinées aux associations.**

L'enveloppe pour les **subventions façades** a également été largement augmentée pour 2017, espérant que les travaux de réaménagement du cœur de ville inciteront les riverains à ravalier les façades de leurs habitations.

Ce chapitre regroupe également la subvention versée à la Ligue de l'Enseignement pour l'organisation de de nos centre de loisirs et de nos activités périscolaires (75 000€) qui reste stable ainsi que les indemnités versées aux élus.

Les charges financières (chapitre 66)

Chapitre 66

	Réalisé 2016	Prévisionnel 2017	Variation
Charges financières	34 136,86 €	31 632,49 €	-7,92%

Il s'agit ici du remboursement des intérêts d'emprunts.

Virements à la section d'investissement (chapitre 023)

Pour 2017, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissements s'élèvera à 152 714,09 €.

Les mesures d'économie engagées par la ville sont visibles au travers de l'augmentation du virement de la section de fonctionnement à l'investissement qui s'élève à 152 714,09 €.

Nous pouvons ici faire un parallèle avec le budget « ménage ». Le ménage n'a pas dépensé l'intégralité de ses revenus dans les dépenses courantes.

Il peut donc « épargner » afin de réaliser des investissements (achat d'une voiture ou d'habitat par exemple)

La commune « vire » de la même manière en section d'investissement le différentiel entre ses recettes et ses dépenses.

III - La section d'Investissement



Le **budget d'investissement prépare l'avenir**. Contrairement à la section de fonctionnement, qui implique des critères récurrence et de quotidienneté, **la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme ainsi qu'à l'acquisition de matériel pérenne**.

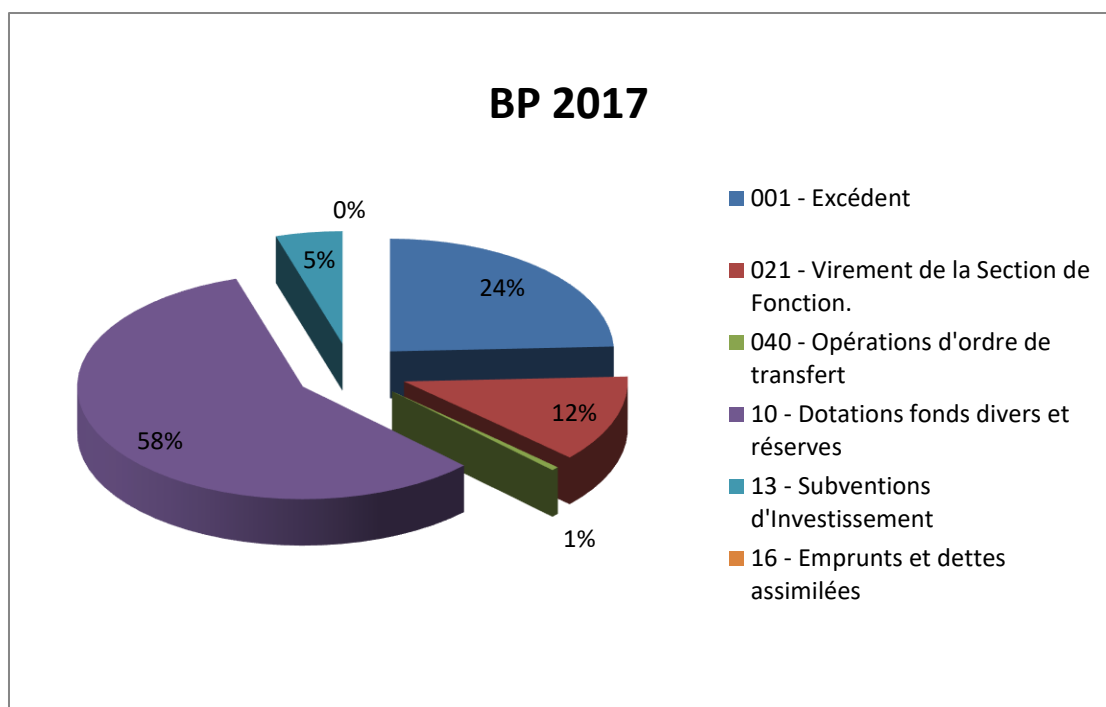
Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la commune regroupe quant à lui :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites « patrimoniales » telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

- Les recettes d'investissement

Nature de la recette	BP 2016	BP 2017
001 - Excédent	75 559,15 €	297 790,14 €
021 - Virement de la Section de Fonction.	392 240,00 €	152 714,09 €
040 - Opérations d'ordre de transfert	7 000,00 €	6 880,54 €
10 - Dotations fonds divers et réserves	395 558,91 €	709 113,31 €
13 - Subventions d'Investissement	86 019,20 €	58 528,41 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	231 068,32 €	0,00 €
TOTAL	1 187 445,58 €	1 225 026,49 €



Le financement de la section d'investissement est assuré par :

- Les ressources propres (excédent d'investissement de l'année antérieure et virement de la section d'investissement) pour un montant de 297 790,14 + 152 714,09 € soit 450 504,23 €.
- FCTVA (récupération TVA) sur les investissements antérieurs pour un montant de 106 918,37 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation des résultats) : 602 194,94€
- Les subventions d'investissement pour un montant estimé de 58 528,41 €.

Des dossiers de demandes de subventions ont été déposés au titre de la DETR

La réfection des toitures des locaux : Rabasse, Auto-École, Point Jeunes, Stade Molins pour une meilleure performance thermique,
 La réfection de l'espace extérieur d'un bâtiment recevant du public,
 Le revêtement au sol de la salle Joffre.

Deux autres dossiers de **demandes de subvention seront déposés à la DDCS** pour la réfection des agrès du parcours de santé ainsi que pour la réhabilitation de l'Agorespace.

Sur les 58 528,41 € d'investissement prévus à ce titre, il est proposé d'inscrire, à titre de provision, une recette d'investissement de 44 764,41 € pour 2017.

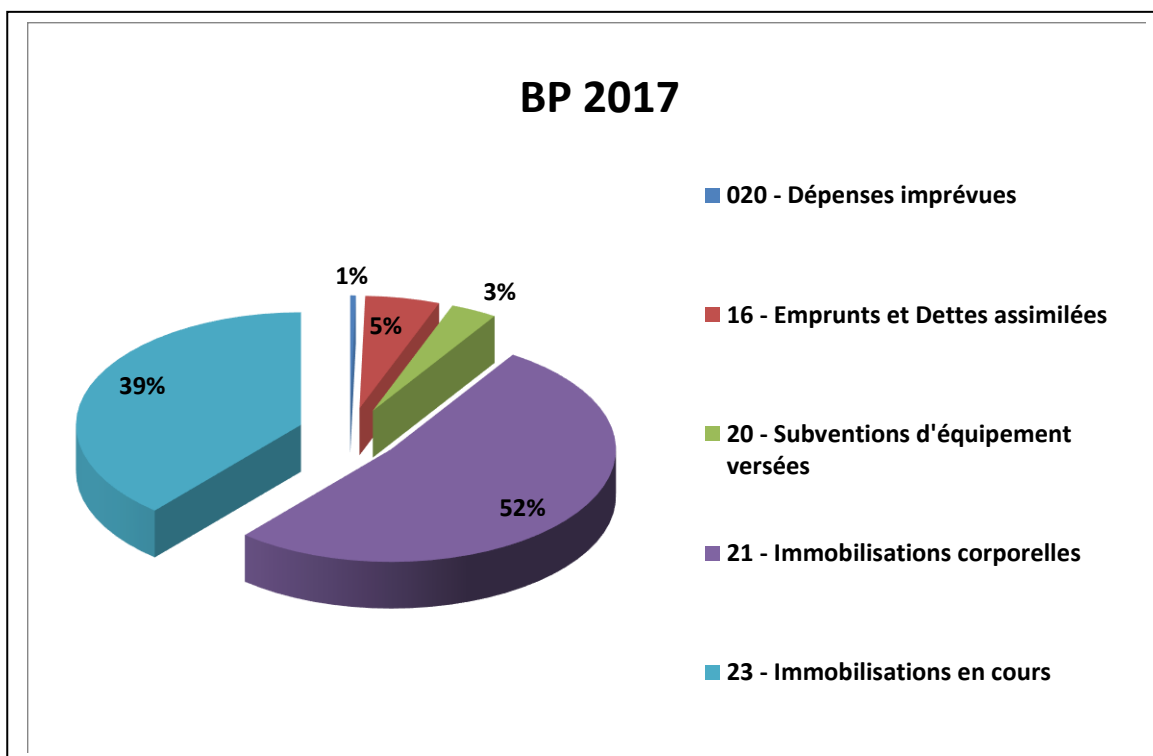
Les autres recettes sont constituées du **versement de la participation SIVU** « Les Petits Salanquais 1 866,67 € pendant 10 ans et du remboursement de la mise en esthétique de réseaux (553,45 + 4 460,42 €).

⚠ Suite à la création de la Communauté urbaine, les **recettes issues de la taxe d'aménagement seront directement perçues par PMMCU** pour les permis délivrés à compter du 1^{er} janvier 2016. Les recettes de ces taxes pour 2017 seront donc nulles.

Sur le périmètre des projets d'extension urbaine, la taxe d'aménagement fixée de manière dérogatoire à 15% sera encaissée par PMM à hauteur de 5,5 %, le solde reviendra à la commune.

- Les dépenses d'investissement

Nature de la dépense	BP 2016	BP 2017
020 - Dépenses imprévues	17 000,00 €	5 000,00 €
16 - Emprunts et Dettes assimilées	64 000,00 €	65 624,06 €
20 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	41 020,00 €
21 - Immobilisations corporelles	650 178,58 €	638 665,04 €
23 - Immobilisations en cours	456 267,00 €	474 717,39 €
TOTAL	1 187 445,58 €	1 225 026,49 €



Les prévisions de dépenses d'investissement pour l'année 2017 sont les suivantes :

ACHATS		
Imputations	Désignations	Montants
21318	Acquisition Cave	361 068,32 €
TOTAL AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS BP 2017		361 068,32 €
2158	Tronçonneuse thermique	641,00 €
	Ponceuse	628,70 €
	Tondeuse	960,00 €
	Taille haies	659,00 €
	Souffleur thermique	350,00 €
	Matériel de sécurité électrique	500,00 €
	Echelle double télescopique	800,00 €
	Débroussailleuse tractée	2 000,00 €
	Poste à souder	2 000,00 €
	Ponceuse pneumatique rotative	200,00 €
	Appareil multifonction 4 en 1	400,00 €
	Chariot élévateur	5 000,00 €
	Toile chapiteau	1 700,00 €
Débroussailleuse multifonctionnelle	6 000,00 €	
TOTAL INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE BP 2017		21 838,70 €
2181	Fontaine en Pierre (Restes à Réaliser)	5 629,25 €
	Aire de jeux place St Jean (Jeux, Sols amortissants et clôtures) -> 15 000€	15 790,26 €
	Fourniture et pose d'un but multifonction Point Jeunes D.E.T.R	6 678,24 €
TOTAL AMENAGEMENT DIVERS BP 2017		22 468,50 €
2182-137	Police Municipale Berlingo multispace puretech	22 395,35 €
TOTAL ACQUISITION MATERIEL DE TRANSPORT BP 2017		22 395,35 €
2183-125	Point Jeunes : Imprimante HP	255,70 €
	Médiathèque : Compact 2 consoles en chêne	89,99 €
	Logiciel gestion cimetièrre (Restes à Réaliser)	5 920,80 €
	Logiciel gestion des tables et actes d'état civil (Restes à Réaliser)	2 428,00 €
	Ordinateur ASVP (Restes à Réaliser)	600,00 €
	Ordinateur, écran, logiciels	1 979,91 €
	Migration des licences URBAPRO, Formations, Prestations, Données	6 096,00 €
	Création site ineternet	3 060,00 €
TOTAL ACQUISITION MATERIEL MAIRIE BP 2017		11 481,60 €
2188-144	Téléphones Chrystelle et salle des commissions	291,14 €
	Téléphone Hélène	311,47 €
	Chariot ménage	212,40 €
	Coffre fort Point jeunes	256,80 €
	Escabeau et marche-pied ménage	307,57 €
	Cafetière nespresso salle des commissions	149,99 €
	Armoire phytosanitaire	500,00 €
	Panneaux de signalisation temporaire	2 000,00 €
	1 armoire basse et 1 armoire haute	584,28 €
	5 Casques audio avec micro	50,00 €
	Bacs à BD	272,00 €
	Bacs à roulettes	174,00 €
	Vitrine	200,00 €
	50 tables	2 754,50 €
TOTAL ACQUISITION MATERIEL DIVERS BP 2017		8 064,15 €
2188-145	2 bancs avec dossier	250,34 €
	3 bancs avec dossier	375,51 €
	Matériels de motricité (Colonne haute, carrés lastés, planches à roulettes, bibasculés, briques géantes)	888,80 €
TOTAL ACQUISITION MATERIEL SCOLAIRE BP 2017		1 514,65 €
TOTAL GLOBAL ACHATS		87 762,95 €

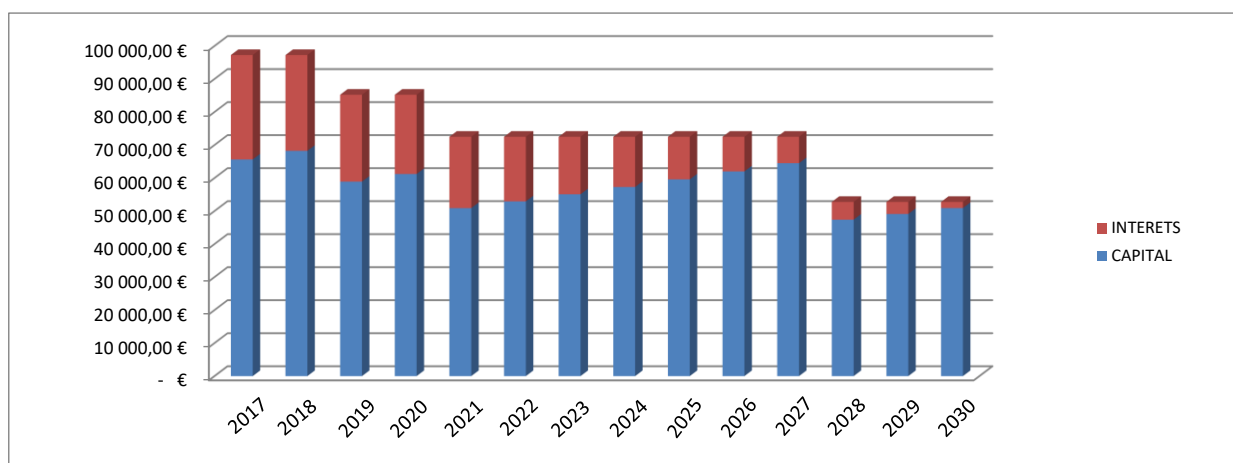
TRAVAUX		
Imputations	Désignations	Montants
2313-103	Toiture local Rabasse (Demande Réserve Parlementaire) (Restes à Réaliser)	18 072,00 €
	Toiture local Auto Ecole (Restes à Réaliser)	11 516,40 €
	Local Maymil Rue Calvaire Démolition création parking (Restes à Réaliser)	25 000,00 €
	Réparation hangar salle Joffre (Restes à Réaliser)	6 909,00 €
	Réalisation Rampe handicapés salle Joffre (Restes à Réaliser)	6 127,20 €
	Réparation toiture partie ancienne Point Jeunes (Restes à Réaliser)	1 800,00 €
	Toiture terrasse au-dessus des bureaux	3 981,60 €
	Fourniture et pose porte coulissante	1 662,00 €
	Modification alimentation chauffage école maternelle	2 552,64 €
	Aménagement local Comité des fêtes (2 pièces en 1)	5 000,00 €
	Création installation sanitaire locaux comité des fêtes	2 380,51 €
	Réfection du sol endommagé Salle Joffre -> DETR	12 510,00 €
	Libération de garantie + compte prorata (SPM 2012)	772,79 €
	Maison CHAUCHIS (Démolition)	25 000,00 €
TOTAL TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX BP 2017		53 859,54 €
2315-95	Etanchéité toiture vestiaires MOLINS (Restes à Réaliser)	18 402,84 €
	Travaux enrobés parking RAYNAL (Restes à Réaliser)	4 350,00 €
	Stade RAYNAL : Forage	11 718,00 €
	Pompe immergée 28m3/h	2 323,80 €
	Pompe intérieure local technique RAYNAL	2 268,00 €
TOTAL TRAVAUX STADE BP 2017		17 497,80 €
2315-98	Aménagement cour Point Jeunes version tout revêtu (60%)	21 378,00 €
TOTAL TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE BP 2017		21 378,00 €
2315-139	AGORESPACE (Tennis) sol à revoir clôtures (30%)	5 000,00 €
	Parcours santé nouveaux jeux (30%) Estimations =	20 000,00 €
TOTAL PARCOURS STE AIRE LOISIRS BP 2017		25 000,00 €
2315-140	Guirlande éclairage public (Illumination noel)	7 899,06 €
TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC BP 2017		7 899,06 €
TOTAL GLOBAL TRAVAUX		125 634,40 €

- L'état de la dette

Au vu du budget présenté ci-avant, la commune ne recourra pas à l'emprunt pour l'exercice 2017.

L'état de notre investissement actuel est le suivant :

ANNEES	CAPITAL	INTERETS	TOTAL
2017	65 624,06 €	31 632,49 €	97 256,55 €
2018	68 229,47 €	29 027,08 €	97 256,55 €
2019	58 908,95 €	26 316,50 €	85 225,45 €
2020	61 223,73 €	24 001,72 €	85 225,45 €
2021	50 895,83 €	21 594,16 €	72 489,99 €
2022	52 941,50 €	19 548,49 €	72 489,99 €
2023	55 071,22 €	17 418,77 €	72 489,99 €
2024	57 288,54 €	15 201,45 €	72 489,99 €
2025	59 597,12 €	12 892,88 €	72 490,00 €
2026	62 000,82 €	10 489,17 €	72 489,99 €
2027	64 503,65 €	7 986,34 €	72 489,99 €
2028	47 383,70 €	5 380,20 €	52 763,90 €
2029	49 113,20 €	3 650,70 €	52 763,90 €
2030	50 905,88 €	1 858,06 €	52 763,94 €



Il est à signaler que l'endettement de la commune est très faible avec une capacité de désendettement sur 3 ans.